

---

*Avis sur la recevabilité de l'étude  
d'impact*

**Aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric–Saint-Léandre  
par Saint-Ulric Saint-Léandre WIND L.P./Éoliennes Saint-Ulric  
Saint-Léandre S.E.C.(Northland Power)**

**Dossier 3211-12-93**

**Le 13 janvier 2006**

---



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric–Saint-Léandre, par Saint-Ulric Saint-Léandre WIND L.P./Éoliennes Saint-Ulric Saint-Léandre S.E.C. (Northland Power), répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure réalisées à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

## 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2004-06-14	Réception de l'avis de projet au MENV
2004-06-18	Transmission de la directive à l'initiateur de projet
2005-09-02	Réception de l'étude d'impact
2005-09-07 au 2005-11-01	Consultation intra et interministérielle sur la recevabilité de l'étude d'impact
2005-11-09	Transmission des questions et commentaires à l'initiateur dans le cadre de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact
2005-12-22	Réception des réponses de l'initiateur aux questions et commentaires

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de Saint-Ulric Saint-Léandre WIND L.P./Éoliennes Saint-Ulric Saint Léandre S.E.C. (Northland Power) consiste à aménager un parc éolien d'une puissance installée de 150 MW. Ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution, émis le 12 mai 2003, pour 1 000 MW de production d'énergie éolienne sur le territoire de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et de la municipalité régionale de comté (MRC) de Matane.

Le projet prévoit l'implantation de 100 éoliennes d'une puissance de 1,5 MW chacune réparties à l'intérieur d'une zone d'étude de près de 25 000 hectares sur le territoire des MRC de Matane et

de La Matapédia. Le parc éolien comportera également la construction de chemins d'accès et de divers aménagements nécessaires au projet, soit les lignes électriques reliant l'ensemble des éoliennes et la mise en place d'un poste élévateur pour intégrer la production d'électricité du parc au réseau d'Hydro-Québec.

Selon l'initiateur, les principaux enjeux environnementaux identifiés dans le cadre du projet d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric–Saint-Léandre sont l'impact sur le paysage lié à la présence des éoliennes, la perturbation potentielle du climat sonore associée au fonctionnement des éoliennes et l'incidence de la réalisation du projet sur l'économie locale et régionale.

La mise en service du parc éolien est prévue pour le 1<sup>er</sup> décembre 2007 et son coût global est estimé à 270 millions de dollars.

### **3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT**

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été réalisée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales, en collaboration avec les directions et le service suivants du MDDEP :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- la Direction des politiques de l'air :
  - le Service de la qualité de l'atmosphère (bruit de source fixe);

et les ministères et organismes suivants :

- le ministère des Affaires municipales et des régions;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune :
  - la Direction du développement électrique;
  - la Direction de l'environnement forestier;
  - la Direction de l'aménagement de la faune de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine;
- le ministère des Transports;
- le ministère des Services gouvernementaux;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- la Société Radio-Canada;
- la MRC de Matane.

L'avis sur la recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

SAINT-ULRIC SAINT-LÉANDRE WIND L.P./ÉOLIENNES SAINT-ULRIC  
SAINT-LÉANDRE S.E.C. *Aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric–Saint-Léandre, Étude d'impact sur l'environnement, Rapport principal*, préparé par SNC-Lavalin, août 2005, volume 1, 252 p.;

SAINT-ULRIC SAINT-LÉANDRE WIND L.P./ÉOLIENNES SAINT-ULRIC  
SAINT-LÉANDRE S.E.C. *Aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric–Saint-Léandre, Étude d'impact sur l'environnement, Rapport principal*, préparé par SNC-Lavalin, août 2005, volume 2, 10 annexes;

SAINT-ULRIC SAINT-LÉANDRE WIND L.P./ÉOLIENNES SAINT-ULRIC  
SAINT-LÉANDRE S.E.C. *Aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric–Saint-Léandre, Étude d'impact sur l'environnement, Rapport complémentaire*, préparé par SNC-Lavalin, décembre 2005, 30 p. et 4 annexes;

SAINT-ULRIC SAINT-LÉANDRE WIND L.P./ÉOLIENNES SAINT-ULRIC SAINT-  
LÉANDRE S.E.C. *Aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric–Saint-Léandre, Étude d'impact sur l'environnement, Résumé*, préparé par SNC-Lavalin, janvier 2006.

L'exercice d'évaluation a soulevé un certain nombre de questions et de commentaires. Ils ont été transmis à l'initiateur de projet pour qu'il y donne suite. Les questions et commentaires ont porté sur différents aspects du projet, les caractéristiques du milieu récepteur et les répercussions appréhendées sur ce dernier. L'initiateur a répondu à ces questions et commentaires dans un document complémentaire à l'étude d'impact déposé en décembre 2005.

## **RECOMMANDATION AU MINISTRE**

À la suite de l'examen des documents fournis et des résultats des consultations menées sur l'étude d'impact et les documents l'accompagnant, nous sommes d'avis que ceux-ci répondent de façon satisfaisante aux exigences de la directive ministérielle.

En conséquence, le ministre peut rendre publique l'étude d'impact déposée et indiquer à l'initiateur de projet d'entreprendre l'étape d'information et de consultation publiques prévue par règlement du gouvernement.

### ***Original signé par :***

Denis Talbot  
*Chargé de projet*  
*Service des projets en milieu terrestre*